

CANNET PASSION

avril 2015



La passerelle
S'inscrire dans l'histoire

Les commerces
De nouveaux arrivants

Le Balançan
Encore des fuites !



Chers Cannetoises et Cannetois

21 mars 2015, date historique pour Le Cannet des Maures : pose du tablier de la passerelle enjambant la voie ferrée pour relier le centre ville à l'aire de sports et loisirs du Recoux.

Historique et spectaculaire, 70 tonnes de béton fibré ultraperformant soulevées comme un fêtu de paille au dessus de la halle marchande avant d'être délicatement posées sur leurs plots définitifs.

Envisagée par nos anciens élus dès 1914, cette passerelle va recoudre notre centre ville et dynamiser le commerce et l'attractivité de notre cité.

Pour valoriser une ville, il faut bien évidemment assurer l'entretien du quotidien de nos concitoyens (rénovation des quartiers), mais il faut également des grands projets pour en développer son rayonnement et générer de la fierté chez ses habitants.

Vous étiez plus de 300 à assister à cet évènement, témoignant ainsi de votre intérêt à l'évolution des infrastructures de votre ville.

Un film et une brochure seront édités pour consacrer cet épisode de notre histoire locale.

Merci à tous ceux qui ont soutenu cet ambitieux projet et facilité sa réalisation.

Nous attendons tous avec impatience l'ouverture au public qui devrait être effective mi-mai suivie d'une inauguration au cours de l'été ou au plus tard à la rentrée.

D'autres projets poursuivent leur évolution comme le 2ème tronçon de la Boudrague, la réalisation attendue par nos jeunes du street workout au Recoux, le pôle santé, la restauration de la halle de la gare, l'installation de nouveaux commerces, sans négliger la voirie que ce soit en centre ville ou dans les écarts.

Comme vous le savez, il faudra être patient et s'inscrire dans la durée afin de maintenir en bonne santé nos finances locales.

Votre Dévoué,

*Jean-Luc LONGOUR, Maire du Cannet des Maures
et Président de la Communauté de communes Cœur du Var.*

<ul style="list-style-type: none"> • La décharge du « Balançan » Pages 04 et 05 Pour que les pouvoirs publics prennent en compte les odeurs nauséabondes sur le territoire Bilan : Le Balançan et ses odeurs nauséabondes - De nouvelles fuites autour du Balançan SOVATRAM devient VALTEO, une restructuration qui paraît opportune
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle technique de rénovation urbaine Pages 06 à 08 La passerelle - Place de la Libération - Travaux en régie
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle public de l'eau Page 09 Travaux en régie - SOS mairie
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle urbanisme et développement durable Pages 10 à 13 Prévention des risques - L'architecte-conseil reprend du service - Repeindre sa façade Concours communal des maisons fleuries - Parution de l'agenda 21 La commune instruit les autorisations d'urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle finances et développement économique Pages 14 et 15 1ère Rencontre Dév'Eco - Portraits de professionnels nouvellement installés dans la commune
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle éducation, transports, cantine Pages 16 et 17 Pour de meilleures conditions de travail - Actu - Restaurant scolaire
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle enfance et jeunesse Pages 18 et 19 La semaine de vacances de Toussaint des jeunes Cannetois - Spectacle de Hip-Hop « PIXEL »
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle culture, connaissances et découvertes Pages 20 et 21 La programmation à la médiathèque en 2015 - La médiathèque un 3^{ème} lieu
<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme, patrimoine et agriculture Pages 22 et 23 De L'Age du Fer (II^{ème} av J.C.) au XX^{ème} siècle - Histoire d'eau... Un lavoir caché Les journées du patrimoine 2014 - Le contexte agricole communal
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle sports et associations Pages 24 à 27 L'AMAP des Maures - L'atelier Cuisine de l'Association Médiation Le Vélo Club Cannetois au sommet du VENTOUX - 1^{er} TREC PONEYS - Le Forum des associations 2014 - Apiculture
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle administration générale Pages 28 et 29 Rétrospective de 2014 - Création d'un 4^{ème} bureau de vote - Un départ de feu maîtrisé
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle solidarité Pages 30 à 32 Prévention bucco-dentaire et dispositif MT' Dents - Manger, Bouger - Exercer sa mémoire - Permanences sociales
<ul style="list-style-type: none"> • Libre expression du groupe des élus minoritaires Page 33
<ul style="list-style-type: none"> • État-Civil Page 34
<ul style="list-style-type: none"> • Libre expression du groupe des élus majoritaires Page 35
<ul style="list-style-type: none"> • Agenda des manifestations Page 36



La décharge du « Balançon »

Le site du « Balançon » héberge la décharge de la société VALTEO (ex SOVATRAM) du « Groupe Pizzorno Environnement » ; un nouveau nom comme pour tourner une page. L'exploitation demeure pourtant au cœur des préoccupations quotidiennes des Cannetois. Les signalements pour mauvaises odeurs auprès de AIRPACA s'intensifient depuis janvier 2015. Parallèlement, des fuites répétées sont constatées et renforcent les craintes de la municipalité. Les premières analyses ne sont pas rassurantes.

Signaler une gêne olfactive, c'est simple, important et utile !



Air PACA est agréée par le ministère en charge de l'environnement et assure la surveillance de la qualité de l'air de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Pour que les pouvoirs publics prennent en compte les odeurs nauséabondes sur le territoire

Appelez AIRPACA au [04.42.02.45.75](tel:04.42.02.45.75) et laissez un message : nature de la gêne, lieu du ressenti, date et heure, [et votre identité, si vous le souhaitez].

Ou

Cliquez sur Internet avec le lien suivant www.sropaca.org/page/plainte.php et remplissez le formulaire proposé. Votre signalement sera enregistré, comptabilisé et analysé par la Surveillance régionale des odeurs.

Note d'information mensuelle de janvier 2015 AIRPACA (VAR) :

104 plaintes dans le var, dont 96 relatives au Balançon, 81 pour le Cannet des Maures, 15 pour le Luc.

Bilan : Le Balançon et ses odeurs nauséabondes



En 2013, nous découvrons sur le site du Balançon la mise en place de 8 brumisateurs de parfum pour lutter contre les mauvaises odeurs. Force est de constater qu'ils sont trop peu nombreux ou pas assez puissants pour couvrir le Cannet des Maures.

Depuis quelques semaines, les odeurs nauséabondes en provenance du site du Balançon sont notoires. Grâce au dispositif AIRPACA, vos signalements l'attestent et les pouvoirs publics ne peuvent plus sous-estimer votre mécontentement. AIRPACA assure un suivi de ces signalements (nombre de plaintes, termes de la réclamation et réponses de l'exploitant).

Entre le 01 janvier 2014 et le 27 février 2015 ce sont près de 220 réclamations qui ont été faites pour signaler des odeurs de « déchets » de « poubelles », de « décharge », de « pourriture »... et enfin de « Balançon » comme si le dernier qualificatif devait entrer dans une certaine routine.

Extraits de signalements d'AirPACA

La Pardiguière

« Très forte odeur de poubelles. L'odeur nous a réveillés cette nuit tellement elle était puissante. C'est inadmissible !!! »

Rose Meiland

« Odeur infecte de gaz de déchets en décomposition, de pourriture. L'odeur pénètre dans les maisons, une infection !!!! »

La Pardiguière

« Odeur de poubelles qui prend la gorge, qui pénètre dans la maison. On ne peut même pas rester dehors pour jardiner !!! C'est intolérable !!! Nous payons des impôts pour supporter cela ??? »

Chemin des jardins

« Régulièrement nous sentons le matin une très désagréable odeur qui semble venir du Balançon. Elle est de plus en plus présente et de plus en plus fréquente »

L'exploitant répondra le 13 janvier « ...Nous réalisons depuis quelques semaines des travaux d'aménagement des sites 4.1, 4.2, 4.3, pour préparer la mise en place de la couverture partielle de ce site. Ces gênes sont certainement dues à ces travaux d'aménagement et nous en sommes désolés. Nous faisons tout le nécessaire pour finir au plus tôt : quelques jours au plus.»

L'exploitant parlait de quelques jours au plus... pas de quelques semaines. Cette situation ne peut pas durer. Parallèlement, et de manière bien plus grave, des rejets d'eaux polluées en direction du Riotord ont été constatés.



De nouvelles fuites autour du Balançon : une menace pour la Réserve Naturelle Nationale

Le mardi 17 février 2015, de nouveaux rejets dans le milieu naturel sont constatés ; après ceux du 24 novembre 2014 et ceux de février 2013, l'inquiétude grimpe. Une récurrence qui démontre l'existence du risque et l'absence de maîtrise des volumes stockés.

- Déjà en 2013, dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter du site n°4, deux administrés ont affirmé que le déversement d'eaux sales et mousseuses dans le Riautord pouvait être constaté à l'œil nu (Extrait du registre, commentaire n°191, 27 mars 2013). L'inspecteur des installations classées a effectué des visites les 8, 12 et 19 février 2013 et a constaté des résurgences d'eaux souillées (lixiviats) dans l'environnement des sites 2 et 3, se déversant à l'intérieur du site, mais aussi à l'extérieur, dans l'enceinte de la Réserve Naturelle.

- Le 24 novembre 2014, à l'occasion du signalement d'un administré, c'est une large équipe d'experts composée de l'autorité environnementale (DREAL), d'agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), du gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale, des services de la gendarmerie et de la police municipale qui se sont retrouvée sur site, pour constater :

- des rejets, dans le cours d'eau du Riautord, de jus noirs avec une odeur nauséabonde très forte ;
- la formation de volumes de mousse dans le sillage des écoulements ;
- la provenance de ces écoulements, à savoir le site de la décharge du Balançon.

Cette fois, c'est aux abords du site 4 et à côté du site 1 que des rejets, compris entre 5 et 10 litres par seconde, se déversaient vers le cours d'eau du Riautord.



L'exploitant ne tardait pas à répondre dans la presse locale « Les premières analyses ont montré que la qualité des eaux constatée en sortie de site était conforme aux seuils autorisés dans le cadre d'un rejet en milieu naturel d'eaux pluviales fixés par l'autorisation préfectorale d'exploitation. Elle se révèle donc sans danger pour l'environnement et la santé ».

Pourtant, le 31 décembre 2014, le préfet du Var prendra, à la suite de ce même événement, un arrêté de mise en demeure de mettre un terme aux rejets pollués.

- Le 17 février 2015, découverte d'une nouvelle fuite ; pour cette occasion, M. le Sous-Prefet du Var se déplaçait sur site, accompagné par les agents de la DREAL, de l'ONEMA, de la gendarmerie et de la police municipale. Des traces de mousses s'agglutinaient sous un rejet d'un débit d'environ 1 litre/s avant de se jeter dans le Riortord. Il s'agissait d'une fuite à hauteur des bassins de rétention B2 d'où s'écoule du lixiviat.



L'exploitant a réalisé ses premières analyses des rejets et reste plus prudent dans l'évaluation de l'impact « a priori faible, sur le milieu naturel ». L'exploitant confirmera le 20 février 2015 dans var matin que « l'incident est maîtrisé » ... jusqu'au prochain, pourra-t-on rétorquer ?

De tels déversements relèvent certainement des problèmes structurels profonds. Les nappes souterraines sont d'autant plus menacées que l'expertise judiciaire dans ses premières conclusions a révélé que le sol était constitué de très nombreuses fractures, potentielles sources d'infiltration.

Sous réserve des conclusions de l'enquête, il est autorisé d'avancer l'hypothèse suivante : les déversements pourraient être causés par l'existence de nappes de lixiviat, coincées au milieu des différentes couches d'ordures, et qui se vidangeraient au gré des mouvements des déchets et d'un phénomène de tassement. L'extension du site, et son appui sur l'ancien site n°1 ne résoudre pas les problèmes déjà constatés et rendent de fait l'accès au casier n°1, plus difficile encore.



SOVATRAM devient VALTEO, une restructuration qui paraît opportune

Par courrier du 5 juin 2014, la société PIZZORNO informait la Préfecture du Var d'une restructuration juridique de ses filiales, notamment la fusion-absorption de la société SOVATRAM par la société VALTEO.

Le groupe Pizzorno précisera l'enjeu de cette nouveauté « ...afin d'optimiser le fonctionnement de ses activités et de capitaliser sur la notoriété croissante de l'entreprise pour les développements futurs ».

L'autre atout porte sur le changement de personnalité juridique, la fusion-absorption apparaîtrait comme une cause d'extinction de l'action publique. Cela aurait pour conséquence de faire obstacle à la recherche en responsabilité pénale de la société absorbante pour les actes frauduleux commis avant la fusion par la société absorbée.

Cette fusion intervient à point nommé dans la mesure où deux plaintes pénales ont été déposées à l'encontre de la société SOVATRAM. Elles concernent les délits d'exploitation sans autorisation et de pollution. Plus précisément, la société SOVATRAM bénéficiera d'une immunité pénale après avoir été absorbée par la société VALTEO alors que l'exploitation du site n°4 perdurera et sera réalisée et dirigée par les mêmes personnes physiques. L'héritage de la SOVATRAM et son passif demeurent lourds à porter.

La municipalité, voyant un risque de contournement de la voie judiciaire a informé dès octobre 2014 les pouvoirs publics, M. le Préfet du Var et Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ainsi que M. le procureur de la République.

Pôle technique de rénovation urbaine



Les travaux de la future passerelle reliant le centre-ville à l'aire du Recoux avancent dans les temps. Cette première technologique performante permet à la commune d'être à l'avant-garde en matière d'innovation.

La rénovation, l'amélioration et l'entretien des quartiers et des espaces verts se poursuivent malgré les baisses de dotations de l'État.

La politique d'accessibilité des personnes à mobilité réduite sera mise en place.

André Del Pia - 1^{er} adjoint au maire

La passerelle

Après de longs mois d'études et préfabrications, les travaux de la passerelle ont débuté sur le site depuis ce début d'année 2015.

En effet, **courant janvier**, les éléments de la passerelle fabriqués durant l'automne ont été assemblés sur le parking de la gare et mis en précontrainte avant le vernissage de la passerelle. Après les divers tests de conformité, le tablier sera équipé des auvents de protection et des équipements LED pour le balisage lumineux.

D'un autre côté, une autre équipe s'est affairée à la réalisation des massifs et des appuis de la passerelle ainsi que des travaux annexes (escaliers, ascenseurs et réseaux).

Les travaux qui ont respectés le planning d'exécution dicté par la SNCF, nous ont conduit à la pose du tablier de la passerelle le samedi 21 mars à 8 heures.

Cette **opération spectaculaire** a nécessité l'installation d'une **grue de 750 T** pour le levage du tablier de la passerelle et son survol au-dessus de la halle marchande afin de lui permettre de reposer définitivement sur ses appuis au-dessus du réseau ferré.

A l'issue de ce grutage, les travaux se poursuivront jusqu'à mai 2015 par la pose des escaliers et des ascenseurs.



Assemblage des éléments voussoirs préfabriqués en usine



Mise en place de la passerelle



Vernissage de la passerelle et préparation aux tests de conformité

Place de la Libération

La place de la Libération, qui s'est fortement dégradée ces dernières années, était devenue dangereuse pour quiconque souhaitait la traverser en raison des nombreux carreaux cassés ou glissants par temps de pluie.

Afin d'assurer la **sécurité publique**, la commune a entrepris à l'automne des **travaux de réfection** de cette zone.

Ces travaux se sont traduits par la **dépose des carreaux** et la **réalisation d'un enrobé coloré** ocre afin de mettre également en valeur cet espace par rapport à son environnement.

Ces travaux s'associent également à l'action menée par la commune pour le développement économique du centre-ville.



Travaux en cours



Travaux en cours



Travaux terminés



Travaux terminés

Travaux en régie

Depuis le mois de septembre, les agents techniques de la commune ont poursuivi la réalisation de divers travaux de construction, d'aménagement et d'embellissement du patrimoine communal.

Parmi ces actions, nous retrouvons :

- L'aménagement de la rive du ruisseau de Saint-Andrieux arrachée par les intempéries de l'année 2014 : travaux réalisés en régie en partenariat avec une entreprise locale (Vert Forêt Service).
- La création de l'office du tourisme : travaux réalisés en partenariat avec des entreprises locales (Les Plaquistes varois, Créniaux carrelage, Plomberie Tavernier, Usimix, Gasquet).
- La réfection des peintures de la place de la Libération, du parc Pellegrin et de l'avenue du 8 mai 1945.
- L'installation d'une sonorisation de rue (1^{ère} tranche).
- L'installation de système de gestion de chauffage dans des bâtiments communaux.
- La pose de mobilier urbain : abri-bus au chemin du Bouillidou, nouveaux pots de fleur en centre-ville.
- Les travaux de curage et reprise de divers ruisseaux ou fossés.



Réfection des peintures de la barrière de l'avenue du 8 mai 1945



Abri bus du Chemin du Bouillidou



Aménagement de la rive du ruisseau de St-Andrieux (en cours)



Aménagement de la rive du ruisseau de St-Andrieux (terminé)



Préparatifs de la sonorisation de rue



Travaux de curage et reprise d'un fossé



*Notre objectif est atteint : après une année de fonctionnement, la nouvelle station d'épuration donne entière satisfaction.
Cette année, la commune axe ses priorités sur l'amélioration des réseaux qui se traduit pour le réseau des eaux usées par la recherche des eaux parasites, pour le réseau d'eau potable par la recherche de fuites, la sectorisation du réseau de distribution et le renforcement du réseau incendie.*

André Del Pia - 1^{er} adjoint au maire

Travaux en régie

Depuis cet automne, le Pôle Public de l'Eau de la commune a entrepris des travaux d'amélioration du réseau de distribution d'eau potable. Cette démarche s'est traduite dans un premier temps par le contrôle, le remplacement et la mise en conformité de l'ensemble des poteaux incendies raccordés à ce réseau ; elle va se poursuivre par la mise en œuvre d'une sectorisation du réseau (pose de vannes, maillage de canalisations) et par une campagne de recherche de fuites.

Ces actions permettront d'améliorer le rendement du réseau et offriront une meilleure qualité de service aux abonnés.

Parallèlement, le Pôle Public de l'Eau interviendra sur le réseau d'assainissement à la recherche et à l'élimination des eaux parasites (eaux pluviales).

Ces travaux permettront ainsi d'améliorer le traitement des eaux usées au niveau de la station d'épuration et optimiseront par la même occasion son rendement.



Modification du réseau d'assainissement



Réparation d'une fuite

SOS mairie - 07.86.002.189

L'astreinte « Technique » prête une oreille attentive à vos problèmes les plus urgents en dehors des plages d'accueil régulières. Les difficultés peuvent être diverses, elles se présentent à tout moment et souvent en dehors des heures d'ouverture.

Ce service pourra notamment vous assister pour traiter les urgences :

- sur les réseaux de distribution d'eau potable ou sur les réseaux d'assainissement collectif (absence d'eau, baisse de pression importante, fuites, débordement des réseaux) ;
- sur la voie publique (dégradations, présence d'objets encombrants) ;
- sur les installations des équipements d'éclairage public, par exemple à la suite d'un accident de la circulation ou d'une dégradation volontaire ;
- sur les réseaux intérieurs des bâtiments publics.

L'interlocuteur que vous aurez en ligne évaluera avec vous la situation au téléphone ou sur place, si nécessaire.

Selon l'évaluation du risque, il actionnera une intervention d'urgence ou programmera une intervention future.



En facilitant l'information et le conseil aux administrés, nous favorisons le développement d'un urbanisme harmonieux.

Pierre Martos - 5^{ème} adjoint au maire

Urbanisme et prévention des risques



Les inondations récurrentes subies par le département du Var doivent nous convaincre d'agir collectivement et individuellement pour améliorer la prévention des risques.

L'entretien des cours d'eau est une action majeure de prévention du risque inondation : la loi impose aux propriétaires riverains des cours d'eau de prendre en compte l'entretien des berges, le débroussaillage, voire le curage si nécessaire.

Toutefois, il demeure important que les riverains soient soucieux de leurs berges et soient attentifs, notamment à la formation d'embâcles, qui font souvent barrage lors des crues.

Au niveau départemental, la commune du Cannet des Maures a adhéré au **Syndicat Mixte de l'Argens**, nouvellement créé en 2014. Ce syndicat, qui regroupe **74 communes**, a pour **objectif de mettre en place les études et travaux** nécessaires à la prévention des inondations sur l'ensemble du bassin versant de l'Argens.

Pour le Cannet des Maures, cela ne concerne pas que le fleuve Argens, qui longe notre commune, mais cela concerne également l'Aille, le Riautord et leurs affluents.

La gestion des cours d'eau doit être globale, elle ne connaît pas de frontière administrative.

Au niveau intercommunal, la commune du Cannet des Maures a souhaité piloter, en partenariat avec la ville du Luc, l'ensemble des travaux nécessaires sur le bassin versant du Riautord, qui comprend le Réal Martin ou le Vallon de Vienne.

Au niveau communal, la prévention des risques doit se traduire dans l'urbanisme :

Pour cela, des mesures ont été prises dans le PLU avec des **contraintes d'implantation de construction par rapport aux cours d'eau**, et dans certains cas, il faut renoncer à la possibilité de construire, car le risque inondation est trop important.

Pour prendre en compte l'augmentation des surfaces imperméabilisées liées aux nouvelles constructions, un **dispositif de rétention des eaux pluviales doit être mis en place**, par le propriétaire, visant à recueillir, stocker temporairement, puis restituer les eaux pluviales. L'idée étant de ne pas surcharger les réseaux en stockant les eaux pendant la durée de l'orage.

Plusieurs techniques existent, notamment, les fossés et noues végétalisées, bassin de rétention, bassin d'infiltration...

Les services municipaux se tiennent à votre disposition pour vous conseiller sur le dispositif le plus approprié à votre projet.

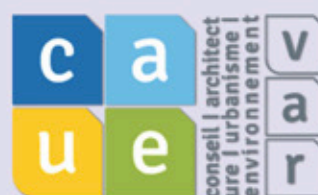
Même si par le passé ce type d'aménagement n'était pas obligatoire, il est important d'évoluer, car la **sécurité est l'affaire de tous**.



L'architecte-conseil reprend du service !

Forte d'une expérience réussie de deux années, la commune réitère l'expérience des permanences gratuites de l'architecte-conseil du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

La présence de ce professionnel sera effective à partir du 1^{er} janvier 2015, tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois au pôle urbanisme et développement durable de la Mairie (1^{er} étage) de 9h00 à 12h00 - tél. : 04.94.50.06.04 pour prendre RDV.



Cet architecte est à l'écoute de vos projets de construction ou de rénovation, il peut également vous conseiller sur les techniques de construction ainsi que sur les réglementations d'urbanisme en vigueur.

Avec l'organisation de ces permanences, la municipalité vous donne l'occasion d'accéder à des conseils d'architecte professionnel de manière gratuite et personnalisée.

Besoin de conseils, un projet d'achat, de construction, des travaux de rénovation... N'hésitez pas !

Pour repeindre sa façade, il faut une autorisation

Depuis le 1^{er} avril 2014, le Gouvernement a supprimé les demandes préalables pour les ravalements de façades hors des sites classés et des monuments historiques.

Le Gouvernement a tout de même laissé la possibilité aux communes qui le souhaitent de continuer à demander le dépôt d'une déclaration préalable pour les ravalements de façades.

Par délibération du 2 juillet 2014, la commune du Cannet des Maures maintient cette demande d'autorisation.

Cette mesure s'inscrit dans la logique engagée de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Il est de notre devoir de participer au maintien d'un cadre de vie agréable !

Parallèlement, la commune a demandé au C.A.U.E du Var de travailler sur une palette de couleurs reprenant les couleurs historiques, mais aussi les couleurs en adéquation avec l'environnement.



Avant réfection

Cette palette chromatique sera réalisée pour mieux vous aiguiller et vous conseiller dans le choix des teintes autorisées pour le ravalement de votre façade.

Elle est à votre disposition au pôle urbanisme et développement durable de la mairie (1^{er} étage).

Pour tout renseignement, contacter le 04.94.50.06.04.



Après réfection

Le concours communal des maisons fleuries



Remise des prix



L'édition 2014 du concours communal des maisons fleuries avait pour but d'encourager les propriétaires amoureux des plantes et des fleurs à contribuer à l'embellissement du cadre de vie. Certains ont également été primés au niveau départemental. Toutes nos félicitations !

Résultats de l'édition 2014 :

Catégorie « maison visible de la rue » :

1^{er} prix : Eliane SICCARDI

Catégorie « décor floral installé sur la voie publique » :

1^{er} prix : Jean Richard FERNAND

Catégorie « écoles » :

1^{er} prix : École Privée « Institut Marcel Callo »

Catégorie « fenêtres et balcons » :

1^{er} prix : GOURRIN Sylviane et Aimé

Catégorie « commerces, restaurants » :

1^{er} prix : Eddy RIVALS, « La pièce de bœuf »

Catégorie « jardins secrets » :

1^{er} prix : ESCASSUT Paul et Michelle

Catégorie « domaines, fermes, campings » :

1^{er} prix : GARRABE François, Conservatoire des animaux de basse-cour

Prix spécial du jury :

Clémence et Grégoire DEMOUY de KERGRIST, Paul DIOT, Yvon Kergal.

Lancement de l'édition 2015 :

Cette année encore, la commune propose aux particuliers, aux commerçants et aux entrepreneurs de participer au concours communal des Maisons Fleuries.

Cette édition 2015 se compose de 8 catégories (dont 6 sont des épreuves présentables au concours départemental et 2 sont exclusives à la commune).

Participer à ce concours induit d'embellir son cadre de vie avec des fleurs et des végétaux, dont la beauté est évaluée par une commission communale qui se déplace au début du mois de juin. Au mois d'octobre, une remise de prix est organisée pour récompenser tous les participants par des plants, des bouquets et mettre à l'honneur les lauréats avec un trophée.

Enfin, les candidats lauréats du concours communal seront présentés au concours des villes et villages fleuris départemental, dans le cadre de la participation de la commune.

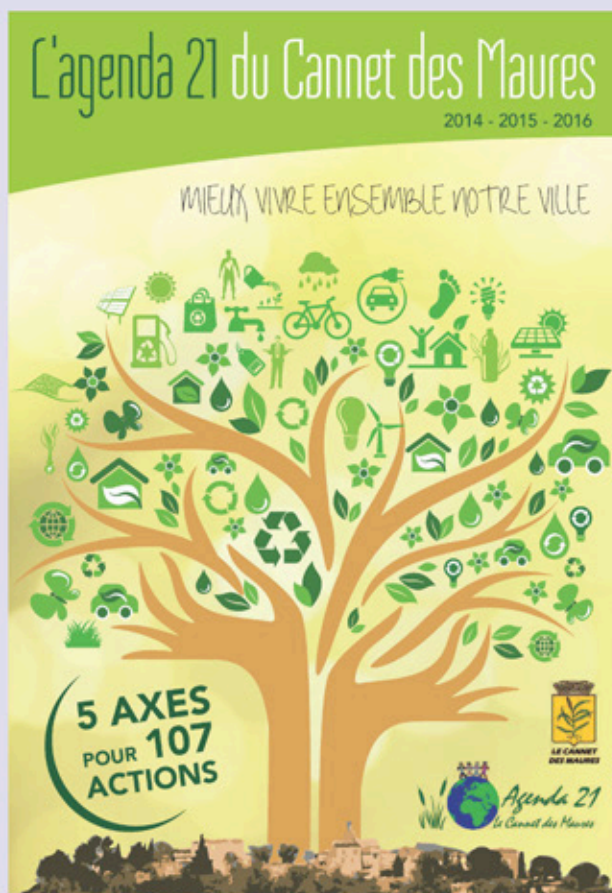
Les inscriptions au concours communal des Maisons Fleuries se font avant le 5 JUIN 2015 :

- Point Information Tourisme, Avenue du 8 mai 1945
- Hôtel de ville - Pôle Finances et développement économique
- Service tourisme et Patrimoine

Tél. : 04.94.50.10.09

courriel : tourisme@lecannetdesmaures.com

Parution de l'agenda 21 du Cannet des Maures



L'agenda 21 du Cannet des Maures, lancé en 2009, est le fruit d'un long travail de concertation avec le public, les élus, les agents communaux.

Ce travail de démocratie participative est aujourd'hui abouti : notre plan d'actions, qui couvre tous les domaines du mieux vivre ensemble, est à présent un document de référence qui guide les choix de la municipalité pour ce nouveau mandat.

Pour tout comprendre de l'agenda 21 local, un livret a été édité. Disponible en Mairie, à la médiathèque, il permet de prendre connaissance des engagements de la commune en matière de développement durable pour les 3 prochaines années.

Revitaliser le centre-ville, renforcer l'économie locale, préserver les ressources et les espaces naturels, renforcer l'équité et le lien social, animer l'éco-responsabilité et la démocratie participative, voilà nos 5 grands objectifs pour un développement durable de la commune.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce projet, notamment au cours des ateliers 21 et des réunions publiques.

Désormais, la commune instruit les autorisations d'urbanisme

La commune n'a pas attendu le 1^{er} janvier 2017 pour mettre en œuvre la loi Alur. Le Cannet des Maures s'est organisé pour étendre le périmètre de services préexistants en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Plus qu'un guichet unique, le service urbanisme de la Mairie est habilité à instruire votre dossier, à vérifier la conformité de votre demande avec le code de l'urbanisme et le P.L.U., ainsi qu'à délivrer les arrêtés municipaux.

Cette réorganisation des tâches permet de renforcer la proximité et la qualité de l'instruction, mais aussi d'opérer des économies au niveau de l'Etat.

Les avantages pour vous sont un gain de temps et la possibilité d'engager le dialogue aussi bien avant de déposer votre dossier qu'après avoir éventuellement essuyé un refus. Ainsi, vous avez la possibilité de retravailler votre projet avec nos équipes pour le rendre conforme à la réglementation. Cette assistance juridique et technique ponctuelle est apportée gratuitement sur RDV.

Vous pouvez d'ores et déjà adresser vos demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de certificats d'urbanisme et de déclarations préalables au service urbanisme de la Mairie.

Avec les conseils de l'architecte du C.A.U.E, la commune vous apporte un soutien sur toute la procédure.





La volonté de la Municipalité de développer son économie et soutenir l'entrepreneuriat s'est illustrée avec l'organisation de la 1^{ère} Rencontre Dev'Eco et l'accueil de nouveaux professionnels. De nouvelles actions sont en cours de préparation pour contribuer au succès de tous.

Christine Moretti - 4^{ème} adjoint au maire

1^{ère} Rencontre Dev'Eco

La 1^{ère} Rencontre Dev'Eco organisée le lundi 02 février 2015, réunissant les Professionnels cannétois et les représentants des organismes institutionnels dédiés, a été un franc succès.

Au cours d'un discours introductif, **Monsieur le Maire a rappelé la volonté** de l'équipe municipale de **soutenir l'entrepreneuriat local** au travers des **actions** réalisées à l'échelle communale et à l'échelle intercommunale par le recrutement de **deux agents affectés au développement économique** (Mesdames Audrey Ardouvin et Anouchka Waisse), la mise à disposition de locaux à des tarifs raisonnables, ainsi que le soutien à l'association Professionnels Réunis du Cannet des Maures (PRCM) comme interlocuteur privilégié.

Dans cet esprit, Monsieur le Maire a cité **les équipements et les projets structurants** qui devraient accompagner le développement économique local, à savoir : **la dénomination CAP 7** qui délimitera une zone commerciale où de nombreux professionnels cannétois pourront s'identifier ; **la signalisation** ; le lotissement du **Portaret**, dont les terrains viabilisés sont en cours d'acquisition ; la passerelle qui fera la jonction entre le centre-ville et l'aire de sports et loisirs ; **Varécopole** future zone d'activités centrée sur la recherche et développement ; **la formation**, l'innovation, l'installation du pôle emploi qui devrait être suivie de l'ouverture d'un espace Cap santé avec la présence de professionnels de la médecine .

De plus, le Maire a rappelé l'**importance de l'association Professionnels Réunis du Cannet des Maures (PRCM)** : Il a invité les professionnels présents à maintenir cette structure et poursuivre ses activités afin de **créer une véritable synergie** entre tous les acteurs économiques **pour surmonter les difficultés** liées à la conjoncture économique.

Enfin, le Maire a souligné la **présence des représentants des différentes institutions** et a souhaité que soit diffusés ces contacts auprès des professionnels : Mme Pascale Voituron – **Pôle Emploi** ; Mme Eloïse Moreau – **UPV** ; Mme Farah Sussmuth – **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** ; Mme Catherine Paul – **CCI** ; M. Bernard Simondi – **Chambre d'Agriculture**.

Après les discours, c'est autour d'un apéritif convivial que les professionnels ont pu échanger et faire connaissance avec ces intervenants.

Rendez-vous pour la 2^{ème} édition !



Portraits de professionnels nouvellement installés dans la commune



Monsieur Mounir EL KANDOUSSI a ouvert son cabinet de **courtier en assurances**, malicieusement nommé « **L'assurance du coin** », pour rappeler sa volonté de proximité, dans un local agréable situé en face de la gare SNCF.

Indépendant des compagnies d'assurances, monsieur EL KANDOUSSI aide ses clients à formuler leurs besoins en matière d'assurances et à trouver l'offre la plus adaptée à leurs situations : « Mon rôle est d'être force de conseils et de propositions. Je peux ainsi faire réaliser une économie de 10 à 20 % sur des contrats d'assurance classiques ainsi que réaliser des contrats spécifiques et sur mesure. J'ai une connaissance approfondie du marché de l'assurance dont je me tiens informé. Mes points forts sont mon expertise, ma disponibilité et ma proximité ».

Monsieur EL KANDOUSSI, qui est diplômé d'un master en Économies, a enseigné pendant huit ans à l'université d'Aix-en-Provence. Il consacre alors son temps libre à une activité bénévole de conseils aux nouvelles entreprises et écrit de nombreux articles sur les fraudes aux assurances pour des publications spécialisées. En 2008,

il devient gestionnaire d'un portefeuille clientèle auprès d'un courtier d'assurances. En 2010, il ouvre sa propre affaire sous l'égide d'une enseigne connue. Entrepreneur dans l'âme, il décide de se mettre à son compte quelques années plus tard. Son étude de marché le conduit à proposer ses services dans la zone qui s'étend du Cannet des Maures à Vidauban et du Luc jusqu'au Muy. Venu habiter le Cannet des Maures en mai 2014 avec sa famille, il a commencé son activité début janvier 2015 avec le soutien de notre agent de développement économique-FISAC.

Monsieur EL KANDOUSSI se tient à votre disposition de **9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 du lundi au vendredi**.
(Ouvert le samedi sur RDV).



Monsieur Christophe SURDON est « **Le Poissonnier de la commune** ». Il a tendu ses filets dans un local communal refait à neuf face à la gare SNCF et propose de nombreuses variétés de poissons et de coquillages.

Diplômé de l'école hôtelière dans les années quatre-vingt-dix, monsieur SURDON a d'abord été cuisinier à Deauville avant de rencontrer des marins pêcheurs et d'effectuer des sorties en mer avec eux. Il s'est alors beaucoup intéressé à la cuisine du poisson et a finalement choisi de se spécialiser. Devenu poissonnier pour une enseigne de grande distribution, il termine de se former au contact de professionnels reconnus puis devient chef de la poissonnerie du magasin avant d'élire domicile dans le Var, il y a plus d'une dizaine d'années.

Les rebondissements de sa vie professionnelle le conduisent à vouloir s'installer à son compte : « Créer son entreprise est un travail à plein temps et heureusement je n'étais pas seul à y croire ». S'il a choisi de s'installer sur notre belle commune c'est parce que, dit-il « j'ai eu la très bonne surprise d'être soutenu par les services de la commune et par ma banque. Au départ, je m'étais renseigné auprès d'autres mairies, mais l'accueil et le soutien que j'ai reçus de la part des services administratifs et techniques du Cannet des Maures m'ont amené à choisir de m'installer ici. J'y suis bien, reconnaissant de l'aide qu'on m'a apportée et j'ai le plaisir d'avoir été suivi par une partie de mon ancienne clientèle ».

La « **poissonnerie Lilou** » vous accueille **du mardi au samedi de 07h30 à 12h30 et de 16h00 à 19h00, le dimanche de 08h30 à 13h00**.
Fermeture le lundi.



L'environnement de nos enfants est en constante évolution, c'est pourquoi nous vous présentons ces principaux changements. De plus, nous sommes heureux d'annoncer l'entrée de plain-pied de nos écoles dans l'ère numérique parce qu'il est essentiel, de nos jours, de savoir se servir d'un ordinateur ou naviguer sur le web.

Valérie Vescovi - 6^{ème} adjoint au maire

Nos écoles : pour de meilleures conditions de travail

L'École numérique

Si la priorité éducative porte sur les apprentissages fondamentaux - lire, écrire, parler correctement la langue française, compter, calculer - aucune institution ni aucun acteur éducatif n'ignore encore l'importance du numérique qui intervient aujourd'hui dans toutes les disciplines. Ces nouveaux outils offrent un potentiel de renouveau pédagogique important, pouvant améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif. C'est pourquoi, tout un panel d'actions est mis en œuvre au niveau local pour faire entrer les écoles de la commune dans l'ère numérique.

L'entrée des écoles du Cannet des Maures dans l'ère numérique :

Une commission technique a vu le jour le lundi 1^{er} décembre 2014 pour assurer le suivi et la mise en place d'un projet informatique pluriannuel dans le but de permettre l'entrée de l'ère numérique dans nos écoles. Elle se réunira une fois par trimestre et un bilan annuel sera établi.

Cette commission technique est composée de M. Emmanuel Robache, M.A.I (Maître Assistant Informatique), représentant l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, Mme Myriam Laalaïbia et M. Mickaël Durant, les directeurs de l'école maternelle et élémentaire.

Depuis la rentrée 2014, les écoles ont été équipées de matériels neufs : 1 photocopieur couleur et 14 ordinateurs portables pour l'école élémentaire, 5 tablettes Ipad et 1 Mac mini pour l'école maternelle.



Nos écoles : l'actu.

École Maternelle :

Du 17 au 30 novembre, les parents ont participé à la vie de classe avec leurs enfants à l'occasion de la « quinzaine des parents à l'école ». Par cette immersion, ils ont découvert le rôle et les enjeux de l'école maternelle.

École Élémentaire :

Le mercredi 12 novembre 2014, les enfants des classes de CM2 ont visité l'exposition du centenaire de la guerre de 14-18 qui s'est tenue dans la salle du conseil municipal.

Modifications des horaires à l'école maternelle :

Suite aux 2 conseils d'école et à la demande de l'association des parents d'élèves, la municipalité a écrit au Directeur Académique du service de l'Éducation Nationale pour demander un décalage de 10 minutes entre les deux écoles. Les parents dont les enfants sont scolarisés dans les deux établissements sont donc soulagés et peuvent déposer leurs enfants avec plus de sérénité.

Les nouveaux horaires de l'école maternelle : les lundi mardi jeudi et vendredi de 8h25 à 11h25 et de 13h40 à 15h55 et le mercredi de 8h25 à 11h25.

École Élémentaire : aucune modification, les lundi mardi jeudi et vendredi de 8h35 à 11h35 et de 13h50 à 16h05 et le mercredi 8h35-11h35.



La « Quinzaine à l'école » maternelle

Restaurant scolaire : des invités de marque

Depuis maintenant trois années consécutives les papis et mamies partagent un déjeuner à la cantine scolaire avec leurs petits-enfants durant la semaine bleue.

Mme Pennequin, diététicienne et nutritionniste, s'est jointe à cette organisation en expliquant aux grands-parents la volonté de la municipalité de promouvoir le Programme National Nutrition Santé qu'elle a initié et qui est poursuivi aujourd'hui par Mme Valérie Vescovi.

Un autre projet sur le gaspillage alimentaire couvre les enjeux liés :

- à la prévention dans la gestion et la valorisation des déchets
- à l'économie d'énergie
- à l'équilibre alimentaire.

Par ailleurs, la cantine scolaire participe aussi à l'opération « un fruit Bio à la récré » en distribuant aux enfants un fruit biologique tous les jeudis.

Rappel : le site Internet www.lecannetdesmaures.com vous permet de consulter les menus de la cantine et régler vos factures cantine en ligne !



La semaine bleue



Notre volonté est de soutenir toutes les actions qui favorisent l'expression, le bien-être et la rencontre des enfants et des jeunes, par l'action et l'implication dans des projets créatifs et communs.

Valérie Vescovi - 6^{ème} adjoint au maire

La semaine de vacances de Toussaint des jeunes Cannetois



La semaine de vacances s'est bien déroulée et a été rythmée par différents ateliers : travaux manuels (fabrication de photophores Halloween, création de masques d'horreur en plâtre, confection de déguisements pour notre soirée, atelier culinaire, etc.) La sortie organisée au parc de loisirs « Ok Corral » a regroupé une vingtaine d'adolescents. Cette sortie plaît toujours autant et a clôturé cette première semaine de vacances.

Le vendredi 31 octobre 2014, une cinquantaine de personnes se sont retrouvées devant la maison des jeunes pour participer à la soirée Halloween, organisée par les animateurs et les jeunes de la structure. Un bal costumé sur une musique endiablée et une visite de la maison de l'horreur étaient au programme, ainsi qu'un concours original puisqu'il s'agissait d'écrire les « costumes horribles » !

C'est un jeune sapin, pas tout à fait comme les autres qui s'est installé dans le parc, à l'occasion des festivités de L'Ours.



Construction du jeune sapin en bouteille

Jeune sapin en bouteille finalisé

Il a été confectionné et réalisé par l'équipe du Pôle Enfance et Jeunesse, avec le soutien technique des petites mains des élèves de l'élémentaire « Denis Tissot » lors des animations des temps méridiens, mais aussi grâce à tous les Cannetois et Cannetoises via leur apport en fournitures, car il faut en boire des litres et des litres pour arriver à ce beau résultat ! Un grand bravo et un grand merci à tous.



Soirée Halloween

Une nouvelle équipe pour 2014 - 2015



L'année scolaire est repartie et les activités du Pôle Enfance et Jeunesse également.

Justine, animatrice, a quitté le service. Toute l'équipe lui souhaite une grande réussite lors de ses futurs examens professionnels et la remercie chaleureusement pour tous les moments précieux partagés avec les enfants.

Une nouvelle équipe s'est constituée en cette rentrée 2014-2015 afin de répondre aux nouvelles prestations que le service de la commune encadre : l'animation de la pause méridienne, la surveillance et animation de la garderie élémentaire les soirs de 16h00 à 16h30 et l'étude. Tandis que les activités périscolaires et extra-scolaires (accueil de loisirs) des mercredis et les petites vacances continuent à être proposées normalement.



Le spectacle de Hip-Hop « PIXEL »

Dans le cadre des objectifs d'animations de notre MDJ « découverte culturelle de notre patrimoine » et en partenariat avec la médiathèque du Cannet des Maures, qui a réussi à obtenir 12 places, nos ados ont assisté à un spectacle de danse hip-hop « PIXEL » au Carré de Ste-Maxime samedi 6 décembre.

Le centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne, la compagnie Käfig, avec Mourad Merzouki aux manettes présentent leur nouveau spectacle « Pixel » qui réunit 15 danseurs et expérimente, pour la 1^{ère} fois, la danse et la vidéo interactive ainsi que la projection lumineuse.

Ce spectacle permet le dialogue entre ces deux mondes, en proposant de subtils équilibres entre les deux pratiques sans que l'une prenne le dessus sur l'autre : « Un mélange de poésie et de rêve pour créer un spectacle à la croisée des arts » selon Momo MERZOUKI.





La médiathèque, avec ses nouveaux rendez-vous originaux, a une approche culturelle forte et se positionne comme un établissement de nouvelle génération.

Marie-Thérèse Montanola - 2^{ème} adjoint au maire

La programmation à la médiathèque en 2015

MÉDIATHÈQUE 3^{ème} LÉVY LE CANNET DES MAURES

PRÉSENTE GAINSBURG DANS TOUS SES ETATS

EXPOSITION SPECTACLES PERFORMANCE & PROJECTIONS

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE - PÔLE CULTURE CONNAISSANCES ET DÉCOUVERTES
AV. DE LA 10^{ème} RÉPUBLIQUE - 83340 LE CANNET DES MAURES - 04 94 50 35 20 - WWW.LECANNETDESMAURES.COM

Tout d'abord, une nouveauté que nous avons beaucoup de plaisir à vous proposer dès le mois de janvier : la philosophie s'invite au sein de la médiathèque, tant pour les adultes que pour la jeunesse. C'est l'association « Le Poisson Torpille » qui viendra aborder des thèmes tels que « **Que peut la philosophie ?** », « **Qu'est-ce que croire ?** » ou « **Qu'est-ce que la colère ?** »...

Pour les philosophes en herbe, des thèmes adaptés aux questionnements de l'enfance seront posés avec des sujets tels que « **la peur** », « **l'apparence** » ou le « **bien et le mal** »... autant d'occasions de confronter ses propres réponses, ses propres réflexions aux philosophes présents pour nous guider -qui sait peut être ?- vers les chemins de la sagesse.

Du côté des expositions, les mois de janvier et de février verront l'artiste MALIEM prendre place dans le hall d'exposition en offrant au public des univers oscillants entre gaîté, douce folie, tolérance, amour, enthousiasme...

Toujours dans le cadre des expositions, Yvon KERGAL, artiste peintre et illustrateur depuis 40 ans, nous offrira une riche rétrospective de ses œuvres. « Le temps s'est arrêté à mon chevalet et à mon encre de Chine pour mon plus grand bonheur... » nous dit-il ! Quant à nous, notre « grand bonheur » sera d'accueillir ses œuvres au sein de la Médiathèque et de lui rendre l'hommage qui lui est dû.

Le mois de mars sera dédié à Serge GAINSBURG avec une exposition, des séances de cinéma, un concert, des performances d'artistes... tout ce qu'il faut, a priori, pour bien comprendre et entendre l'œuvre de ce créateur iconoclaste.

Pour finir, à l'orée des grandes vacances, un colloque autour des enseignements alternatifs vous sera proposé : rencontres, ateliers, échanges... une journée entière dédiée à mettre en avant les enjeux de l'apprentissage et les différentes applications qu'il trouve.

Voilà notre programme... votre programme... de quoi remplir, nous l'espérons en tout cas, votre agenda culturel 2015...



MALIEM, en janvier et février à la Médiathèque



Yvon KERGAL en avril et mai à la Médiathèque

La médiathèque un 3^{ème} lieu



La « mangathèque » pour les passionnés



La « bébéthèque » pour apprentis lecteurs



La « médiathèque 3^{ème} Lieu » prend forme peu à peu, au fil des aménagements nouveaux que nous vous proposons...

C'est en ce sens que vous pourrez d'ores et déjà trouver une « **bébéthèque** » accueillant les collections pour les plus petits et pour leurs mamans et papas ainsi qu'un « **lieu-cabane** » pour lire et s'amuser un peu, un canapé pour converser et garder un oeil sur les jeunes pousses, le tout jouxtant l'espace des périodiques.

Dans un coin un peu reculé de l'espace jeunesse, vous pourrez profiter de notre « **mangathèque** » : des mangas, des mangas et encore des mangas pour les inconditionnels du genre ou pour les non encore initiés ! Ce coin-là vous permettra de découvrir les mondes si particuliers de cet univers littéraire qui acquiert peu à peu ses lettres de noblesse et que nous développons avec force.

Une autre **collection** est mise en avant : celle de nos **ouvrages d'Art**... les mouvements picturaux, l'architecture, le design... de très nombreux et riches ouvrages que vous pourrez découvrir ou redécouvrir et que nous avons voulu plus proches du public. Ainsi, un rayonnage, au rez-de-chaussée, face à l'espace des périodiques vous permettra un accès direct et facilité.

Comme vous le constaterez, la médiathèque se structure. **Ce lieu, que nous souhaitons le plus ouvert possible** et pour tous, est un lieu où le livre reste au cœur de l'établissement, mais où l'échange, la connaissance et la découverte ont également une place centrale.

Ne passez pas à côté du programme jeunesse !!!
Disponible à la Médiathèque

MÉDIATHÈQUE
LE CANNET DES MAURES 3^{ÈME} LIEU
PROGRAMME JEUNESSE

C'EST TOUS LES
SAMEDIS ET C'EST
GRATUIT !!!

DES ATELIERS DESSINS
DU CINÉMA
DES LUDOTHÈQUES
DES CONTES
DES DÉCOUVERTES



MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE - PÔLE CULTURE CONNAISSANCES ET DÉCOUVERTES
AV. DE LA IV^{ÈME} RÉPUBLIQUE - 83340 LE CANNET DES MAURES - 04 94 50 35 20 - WWW.LECANNETDESMAURES.COM





Un local destiné à l'accueil touristique verra bientôt le jour au Cannet des Maures. L'entretien de notre patrimoine, une vigilance foncière sont les investissements d'aujourd'hui qui seront notre richesse future.

Odile Gailhard - Conseiller municipal délégué

De L'Age du Fer (II^{ème} av J.C.) au XX^{ème} siècle



Vestiges des remparts de Meren

L'OPPIDUM DE MEREN

Sur les hauteurs boisées de Meren, au-dessus du Vieux Cannet, les hommes s'étaient installés à la période de l'âge de fer. Bien que les vestiges de cette période d'occupation humaine soient ténus, il reste **quelques traces des remparts** qui protégeaient les cabanes d'habitation.

Vous pourrez les découvrir en empruntant le **sentier « L'oppidum de Meren »** (anciennement « sentier des tortues » réalisé par les enfants de l'école élémentaire). Ce **circuit** est actuellement **en cours de rénovation et de balisage** par la Communauté de Communes Cœur de Var avec l'appui des Randonneurs cannetois.

Histoire d'eau... Un lavoir caché

En Provence, l'eau était un trésor distribué par les fontaines et les lavoirs.

À la fin du XVII^{ème} siècle, ces derniers étaient souvent situés dans les villes et villages. Il fallait se déplacer pour pouvoir laver son linge. Les jours de grandes lessives étaient l'occasion de se retrouver autour de ces points d'eau.

En 1851, Napoléon III, soucieux de l'hygiène publique publia une loi impériale pour favoriser l'édification de lavoirs. Un prêt de 75 % du prix des travaux pouvait être attribué si les maires respectaient certains points de construction : rapprocher le site des usagers ; scinder le bassin (fontaine puis bac de rinçage et bac de lavage), ainsi l'eau devait couler du plus propre vers le plus sale pour limiter les épidémies, etc.

À compter de cette période, les constructions de lavoirs prospèrent et la lessive est bannie des fontaines. Au Cannet des **Maures, il y avait deux lavoirs** pour les habitants du **vieux village** (aux Moulières et à la Font du curé), un lavoir au cœur du nouveau village construit en 1911 avenue de Verdun et un au quartier des Lattys (construit par les habitants des Lattys, de Sainte Maïsse et de Camp Redon qui aménagèrent la source).

Aujourd'hui, du fait de l'arrivée de l'eau à domicile, des lessiveuses en zinc et bien sûr des machines à laver, **les lavoirs sont tombés dans l'oubli !** Certains ont été détruits, d'autres sommeillent en attendant les visiteurs.

Au Cannet des Maures, **on peut redécouvrir le lavoir du centre-ville restauré** et qui accueille des œuvres d'art, **celui des Lattys se cache dans un sous-bois** et seuls les habitants du quartier connaissent le lieu. Jean-Paul Sampo nous l'a fait découvrir à l'occasion des journées du Patrimoine.



Les randonneurs découvrent le lavoir des Lattys



Le lavoir de l'avenue de Verdun restauré

Les journées du patrimoine 2014

Placées sous le signe du patrimoine culturel et du patrimoine naturel, les journées du Patrimoine furent l'occasion pour la commune de clôturer les festivités du Millénaire 1014-2014.

Plusieurs manifestations ont été proposées : **visite des églises** Saint-Michel et Saint-Jean (cimetière), un **concert** avec la Chorale Advenci Voce, un **salon littéraire**, des **démonstrations d'artisanat d'art** ou encore des randonnées pédestres.



Tailleur de pierres



Découverte de la Réserve Naturelle de la Plaine des Maures



Les Randonneurs au départ de la Chapelle St-Michel

Le contexte agricole communal

Une convention a été passée entre la SAFER et la Communauté de Communes Cœur du Var.

Cette dernière permet de disposer d'un outil de veille foncière, de contribuer au maintien et au développement agricole et de lutter contre un prix de vente excessif, non compatible avec une mise en valeur agricole.

L'agriculture sur le Cannet des Maures c'est aujourd'hui :

- 2 205 hectares de zones agricoles NC, inscrites au plan local d'urbanisme des sols en vigueur.
- 1 374 hectares de surfaces agricoles utiles sur le territoire (plus 265 ha en 10 ans).
- 1 993,8 hectares de surfaces concernées par un AOC vignoble.
- L'AOC huile d'olive de Provence est en vigueur sur l'ensemble du territoire du Cannet des Maures, sans distinction de parcelle. (Chiffres extraits du recensement général Agricole de 2010, que l'on peut consulter dans les documents d'urbanisme en mairie).

Cette volonté communale se retrouve aussi dans les actions inscrites dans son Agenda 21 comme :

- Permettre l'installation d'agriculteurs (Les Jardins d'Entraygues, maraîchage bio en 2014), diversifier les cultures et soutenir l'agropastoralisme et les « Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne » (AMAP).
- Privilégier les circuits courts, notamment en favorisant l'utilisation de produits frais locaux à la cantine scolaire.

Ainsi, la commune contribue à relever un défi important : maintenir une agriculture de proximité et à taille humaine sur son territoire.



Le monde associatif pourrait s'expliquer par cette citation de Marc Twain « Certains voient les choses comme elles sont et se disent pourquoi. D'autres voient les choses comme elles pourraient être et se disent pourquoi pas.

Gérard Debove - Conseiller municipal délégué

L'AMAP des Maures : quand nature et proximité riment avec solidarité !



Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Les **AMAP** (Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sont des associations qui créent un **partenariat** de proximité entre un **groupe de consommateurs** soucieux de la qualité de leur alimentation et des **agriculteurs locaux**. Les **objectifs** de ce partenariat sont de **développer une agriculture respectueuse de l'environnement**, durable et de proximité ainsi que de proposer des produits frais, sains et locaux aux adhérents. **Ces associations** sont basées sur un **système de distribution de « paniers »** composés des produits de la ferme (fruits, légumes, viande, laitages...) distribués à leurs adhérents contre une rétribution régulière définie par contrat.

L'**AMAP des Maures** a été créée en 2008. Elle **regroupe 65 familles** adhérentes et un grand nombre de **producteurs locaux**. La plupart des producteurs sont labélisés bio (AB) et les autres cultivent sans

pesticide, ni intrant chimique, ni antibiotique intempestif, même s'ils ne sont pas labélisés. L'AMAP organise ses **distributions le vendredi soir de 17h30 à 18h30** (horaire d'hiver) **ou de 18h à 19h** (horaire d'été) **à la salle du petit foyer du Cannet des Maures**.

Les « Paniers solidaires » : une initiative originale et solidaire.

Depuis 2010, l'AMAP des Maures est initiatrice de l'action « **paniers solidaires** », qui est subventionnée par la commune. Cette action permet à plusieurs familles (entre 4 et 8 selon les années) de bénéficier de paniers de légumes, fruits, volaille et œufs issus de fermes varoises écologiquement responsables. La période de distribution de ces paniers solidaires couvre les mois de juillet et août. Si c'est une période d'abondance des produits, c'est également la saison de fermeture des cantines scolaires et des Restos du Cœur.

Les bénévoles de l'AMAP n'ont ni la vocation ni la formation adéquate pour choisir les familles bénéficiaires. C'est pourquoi cette tâche est dévolue aux professionnels des **Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)**. Équitablement réparties entre le Cannet des Maures et le Luc, ces familles sont choisies en fonction de leurs besoins, mais aussi de leur capacité à gérer les contraintes liées à la consommation régulière de produits frais non calibrés (présence aux distributions, préparation des aliments, etc.)

Une fois que les familles adhèrent au dispositif, elles sont totalement intégrées à l'association : leurs noms sont ajoutés à la liste des adhérents selon l'ordre alphabétique. Ces familles récupèrent donc leur panier comme n'importe quel amapien et l'accompagnement solidaire qui leur est proposé n'est pas connu des autres adhérents, ni stigmatisant. Les familles souhaitant bénéficier des ces « paniers solidaires » doivent se faire connaître auprès du CCAS de leur commune

Cette action de l'AMAP des Maures montre une fois de plus que l'humain est au cœur de ses préoccupations et combien il est nécessaire de maintenir un lien entre les varois et leur terre nourricière quoique cela puisse coûter en terme foncier !

AMAP du Cannet des maures : amapdesmaures.over-blog.org

Liste des producteurs participant à l'AMAP des Maures :

Légumes : Pierre-François Philippe (GAEC La Mounette - Le Luc)

Fruits : Isabelle Bouvier (GAEC La Mounette - Le Luc)

Agrumes : ALIMEA (groupements de producteurs d'agrumes Corse) AB

Fromages et Miel : Philippe et Florence Bertin (Ferme du Belveset - Taradeau)

Agneau : Francis Girard (GAEC Les Pierres qui roulent - Bauduen)

Bœuf et Veau : Didier et Véronique Blua (Le Luc)

Volailles : Frédéric et Corine Costamagno (Ampus) AB

Œufs : Jérôme (Ampus) AB

Poissons : Pierre Baltmigere (SARL Tamaris Sud Fish - La Seyne) AB



Course Pédestre Nature Mixte La Cannétoise - 12.5 km



4^{ème} édition

Jeudi 14 mai 2015 à 18h30

Course découverte de 6.2 Km
Course enfants nés entre 2000 et 2008 à 17h45



Le Cannet des Maures - Var
Réserve naturelle

Inscriptions

Par courrier ou par téléphone :

Mairie du Cannet des Maures
Parc Henri Pellegrin - 83340 Le Cannet des Maures

06.76.471.568 (Franck FILERI)
Courriel : f.fileri@lecannetdesmaures.com

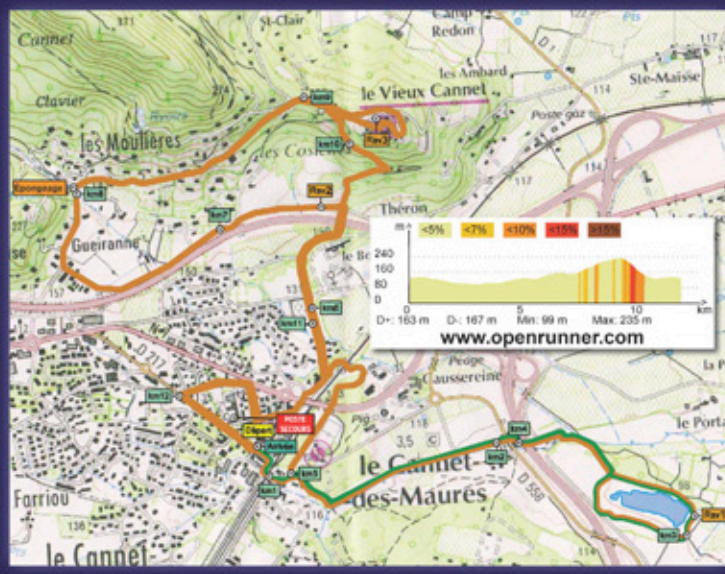
ou

SARL KMS

46 Boulevard de la Fédération - 13004 Marseille

08.92.683.313 (KMS) - Site : www.kms.fr

Règlement et fiche d'inscription téléchargeable sur
www.lecannetdesmaures.com



L'atelier Cuisine de l'Association Médiation

L'Association Médiation (AM) participe à l'action du Conseil Général du Var qui vise à la **promotion de la santé par la nutrition**.

Un atelier animé par Fatima LEBRUN, Animatrice Promotion Santé au Conseil Général du Var, a réuni les personnes hébergées par l'association en novembre dernier. **Cet atelier s'inscrivait dans le cadre du Programme Alimentation Insertion (PAI)** avec des activités proposées sur des thèmes comme les courses alimentaires et la réalisation de plats cuisinés.

Cet atelier a été l'occasion de diffuser des informations alimentaires (intérêt de la consommation des légumes secs, des choux...) ainsi que de s'initier à d'autres sujets comme le sevrage tabagique, thème pour lequel des fiches « Les substituts nicotiques » ont été distribuées.

Vous pouvez participer à cet atelier bénévolement et vous renseigner auprès de Myriam joignable au 06 11 57 27 53.



Atelier cuisine



Atelier cuisine Association Médiation et Conseil Général

Le Vélo Club Cannetois au sommet du VENTOUX

Outre la randonnée cycliste annuelle qui s'est déroulée en juillet dernier, le **Vélo Club Cycliste (VCC)** a mobilisé ses troupes quelques temps avant, au mois de juin, pour participer à la célèbre manifestation cycliste « l'Ardéchoise » ainsi que pour l'ascension du mythique Mont Ventoux.

Le VCC s'est ainsi employé à promouvoir notre commune et cela d'autant plus aisément qu'il existe maintenant **un nouveau maillot aux couleurs de la commune du Cannet des Maures et de la Région PACA**. Voilà qui permet une identification aisée !

Pour 2015, des journées hors département et même hors région sont prévues. Elles permettront aux adhérents de vivre des moments forts de convivialité à travers des épreuves sportives mesurées et accessibles à tous.

Naturellement, les **sorties hebdomadaires** qui ont lieu **chaque mercredi et chaque samedi à 13 heures** sont toujours organisées sous la forme de deux circuits conçus en fonction des capacités de chacun !

Informations disponibles sur le site : veloclub-lecannetdesmaures.fr



Le Forum des

Le 6 septembre 2014 le forum des associations s'est tenu dans le parc de la mairie. 42 associations ont répondu « présentes » pour aller à la rencontre du public. Après avoir été accueillies avec un petit déjeuner offert par la municipalité et servi par le comité d'animation, ces associations ont informé les visiteurs sur les activités qu'elles proposent, les conditions d'adhésion, etc.



1^{er} TREC Pony

Le dimanche 26 Octobre 2014 s'est déroulée la toute **première Compétition de Randonnée équestre dite TREC Pony** de la région Côte d'Azur (l'intitulé exact est : « Technique de Randonnée Équestre en Compétition »).

Le centre équestre cannetois « **Poneys d'Alcibiade** » est l'organisateur de ce championnat départemental et régional de TREC qui avait la particularité d'être dédié au thème « Halloween ».

Ainsi **26 cavaliers déguisés** ont effectué un parcours d'orientation et de régularité (POR) de 5 km **jaloné d'énigmes** et de rencontres avec des **sorcières et des farfadets**.

Des éléments techniques, comme les aptitudes de contrôle de la monture aux différentes allures étaient évalués par ce drôle de jury appelé « Maîtrise des Allures » tandis que le parcours en terrain varié (PTV), richement décoré, donnait du fil à retordre à nos cavaliers, notamment sur le gué, la passerelle, le slalom.

Mais tous se sont amusés et ont été généreusement récompensés !!



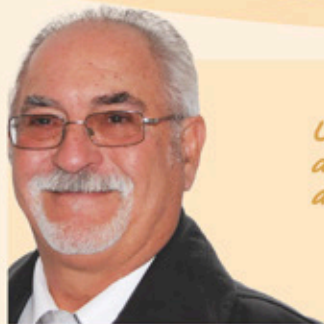
associations 2014

Certaines avaient même installé des ateliers éducatifs afin que les enfants s'initient à l'activité proposée.

Chaque association a pu présenter son activité au micro pendant 5 minutes.

Un apéritif a clôturé cette manifestation.





Un petit récapitulatif de cette année 2014, tant pour notre état civil, notre nouveau découpage électoral, que pour notre action bénévole au sein des CCFF, très sollicités cette année pour diverses missions d'aide autres que les incendies.

Philippe Gaubert - 7^{ème} adjoint au maire

Rétrospective de 2014

Lors des inondations qui ont marqué ce début d'année 2014, les bénévoles du Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF) ont apporté leur aide aux sinistrés en évacuant les décombres et en favorisant leur nouvelle installation.

La saison estivale s'est déroulée sous de meilleurs auspices : 22 bénévoles des CCFF ont effectué 465 km de surveillance pistes D.F.C.I avec 14 jours de veille sur le terrain.

Cela représente 84 heures de patrouilles et vigies entre le 1^{er} juillet au 31 août 2014.

Malheureusement, comme pour le début 2014, la fin d'année s'est déroulée de façon tragique et de nouvelles inondations catastrophiques ont fait de nombreuses victimes dans les mêmes communes que celles déjà touchées en février.

Les CCFF se sont donc à nouveau mobilisés pour aider les communes sinistrées.

Le Cagnet des Maures a été moins « impacté » grâce à sa politique de nettoyage des voies d'évacuation empruntées par les eaux de pluie, mise en œuvre par les agents des services techniques.

Toute volonté de vous joindre à nous et de participer à nos actions d'aide est la bienvenue !

N'hésitez pas à prendre contact avec l'accueil de la mairie pour toute information.

Tél. : 04.94.50.06.00 ou par courriel :

accueil.mairie@lecagnetdesmaures.com



Interventions du CCFF durant les inondations

Élections 2015- Création d'un 4^{ème} bureau de vote

Afin d'appliquer la réglementation officielle du découpage de 800 à 1000 électeurs par bureau de vote et en prévision de l'augmentation de la population, la commune a établi un nouveau découpage avec la **création d'un 4^{ème} bureau de vote**.

Une **nouvelle carte électorale** a été éditée au mois de mars 2015 pour les électeurs de la liste principale et des listes complémentaires qui sont dans la zone de découpage concernée.

Bureau de vote N°1 Grand foyer - Bureau de vote N°2 Petit foyer - Bureau de vote N°3 Magnanerie (partie 1) - Bureau de vote N°4 Magnanerie (partie 2)

Emplacement des bureaux de vote



Un départ de feu maîtrisé en plein été

Un seul départ de feu sur notre commune l'été dernier. Une alerte a été déclenchée au lieu dit « Le devin » le 20 août 2014 juste à l'heure de passer à table, comme un coup du sort pour tester la réactivité des différents intervenants (ONF, Gendarmerie, ERDF, Pompiers et CCFF).

Moins de 15 minutes après cette alerte, les pompiers du centre de secours du Luc et les CCFF du Cannet des Maures étaient sur le site et maîtrisaient la situation.

Ce départ de feu était probablement dû à la collision d'un oiseau migrateur de grande envergure avec la ligne à haute tension. L'oiseau s'est électrocuté et a formé une boule de feu projetée au sol. Des vacanciers du camping voisin ont assisté à la scène et déclenché l'alerte.





La prévention et la promotion de la santé sont une priorité pour le pôle santé du CCAS.

« Qui est en bonne santé est riche sans le savoir ». (Proverbe français)

Sylvie Blayac - 8^{ème} adjoint au maire

La prévention bucco-dentaire et le dispositif M'T Dents



M'T
dents

La santé de nos dents est étroitement liée à notre santé générale. Un mauvais état dentaire est également une image dégradée de soi, ce peut être à terme une vie sociale réduite, avec la peur de sourire, l'atteinte de la relation à autrui, ou un obstacle à l'insertion sociale ou professionnelle.

Pour sensibiliser les enfants et leur faire prendre conscience de l'importance de l'hygiène bucco-dentaire, lever les appréhensions de la consultation au cabinet dentaire, les chirurgiens-dentistes et l'Assurance Maladie ont créé le dispositif M'T dents.

Le CCAS a souhaité adhérer à cette campagne et a pris contact avec l'Union Française pour la Santé Bucco Dentaire (l'UFSBD).

Ensemble, ils ont organisé plusieurs séances éducatives et préventives qui se sont déroulées du 19 janvier au 02 février 2015 auprès de 11 classes de l'école élémentaire Denis-Tissot. A ces occasions, l'animatrice Madame Chantal Fournier, praticienne de l'Union Française pour la Santé Bucco Dentaire, a listé avec les enfants toutes les mauvaises habitudes à perdre pour protéger ses dents (manger des bonbons, grignoter entre les repas, etc).

Elle a ensuite distribué de grandes mâchoires et brosses à dents en plastique pour apprendre les bons gestes de manière ludique.

Pour finir, un kit de brossage a été offert à chaque enfant.

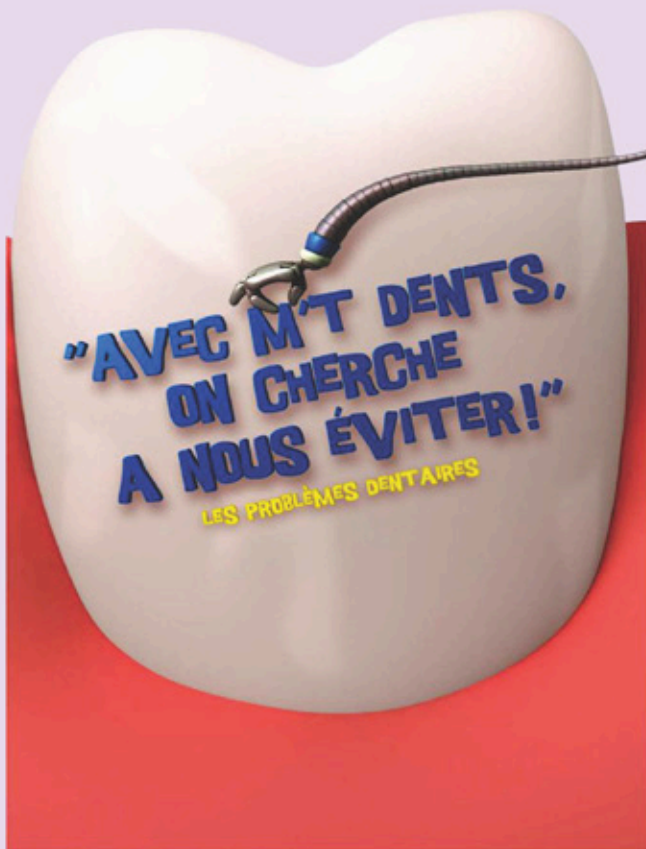
Dans un second temps, les enfants dont les parents avaient donné préalablement leur autorisation, ont été examinés par un dentiste.

Ces rendez-vous de prévention ont permis de vérifier leur bonne santé bucco dentaire et de recevoir un avis médical.



Journée UFSBD école élémentaire

La prévention bucco-dentaire et le dispositif MT' Dents (suite)



Si l'enfant a besoin de soins complémentaires (traitement des caries et des racines, détartrage, scellement des sillons, etc.), ces derniers sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Si l'enfant a 6 ou 12 ans : les soins bénéficient de la dispense d'avance des frais.

Si l'enfant a 9, 15 ou 18 ans : il convient de faire l'avance des frais, mais le remboursement, à 100% est rapide.

6 ans : est l'âge où les 1^{ères} molaires définitives (dents de 6 ans) se mettent en place, ces dents sont encore très fragiles et sont la cible favorite des caries.

9 ans : est l'âge de la denture mixte ; l'enfant perd ses dents de lait, les dents permanentes poussent, le brossage est rendu difficile par la cohabitation entre dents de lait et dents permanentes, c'est la porte ouverte aux caries.

12 ans : fin de la denture mixte ; les dents définitives se mettent en place, pour terminer leur croissance vers 15 ans ; elles sont encore fragiles, les caries en profitent.

15 ans : est l'âge de l'adolescence, les règles d'hygiène sont parfois délaissées (alimentation mal équilibrée, tabagisme).

18 ans : si elles ne sont pas déjà sorties, les dents de sagesse apparaissent et il est important de vérifier si elles ont assez de place pour se développer.

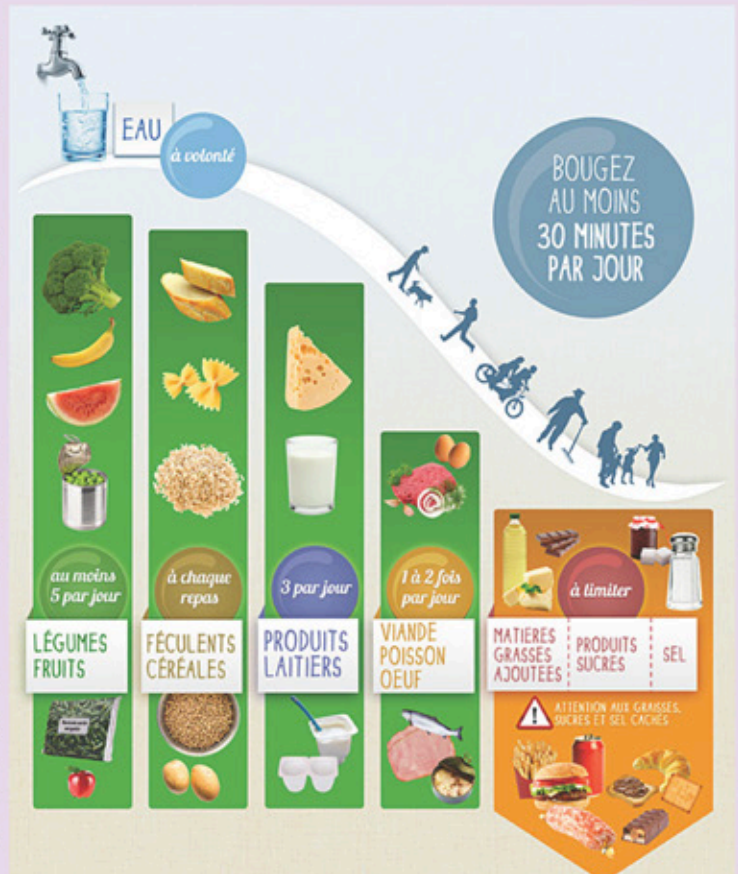
Manger, Bouger, Créer du lien social...

Une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins nutritionnels de chacun, ainsi qu'une activité physique régulière permettent de rester en forme, de garder ses forces, de prévenir la maladie ou d'en guérir plus facilement.

Une alimentation équilibrée (avec calcium, vitamine D, protéines...) est un moyen de prévenir l'ostéoporose et d'éviter les chutes. Il faut donc avoir une alimentation adaptée en quantité à sa faim et à ses besoins, ainsi qu'une alimentation diversifiée à des rythmes réguliers.

Un exercice physique régulier permet de préserver sa masse osseuse. Conserver une activité physique régulière est d'autant plus important que l'avancée en âge entraîne une diminution de la masse musculaire qui peut favoriser le risque de chutes. L'activité physique permet donc de « refabriquer » du muscle.

Avant tout il faut continuer à bouger au quotidien, à marcher, à sortir tous les jours, à faire fonctionner ses muscles et sa tête, à pratiquer une activité de 30 à 60 minutes par jour dans l'idéal 3 à 4 fois par semaine. Marcher, nager, faire du jardinage, entretenir sa maison, tout est bon tant qu'on pratique sans forcer, à son rythme et avec régularité.



Exercer sa mémoire pour ne pas la perdre

var-matin | 8
Lundi 2 février 2015

LE CANNET

Seniors : « La mémoire humaine est en perpétuelle reconstruction »



La municipalité entame une série d'ateliers pour une approche préventive du vieillissement. (Photo C. A.)

Richard Moretti, conseiller municipal et membre du conseil d'administration du CCAS est à l'initiative, pour le compte de la commune, des actions menées pour la santé de la population et notamment pour les 55 ans et plus. « Nous voulons les sensibiliser à une approche préventive du vieillissement, leur faire prendre conscience de leur capital santé et leur faire acquiescer des comportements préventifs, explique-t-il. Dans le parcours des personnes vieillissantes, le maintien des capacités motrices est un élément déterminant pour le maintien à domicile. L'équilibre alimentaire permet d'évi-

ter la malnutrition, la dénutrition et la sarcopénie¹ des personnes vieillissantes ».

Ateliers et conférences

Plusieurs ateliers gratuits sont proposés en partenariat avec les associations Gulliver et Art et Si. Ces séances sont dédiées au développement de la mémoire et des à la nutrition. La première conférence sur la mémoire s'est déroulée à la médiathèque en présence du maire, Jean-Luc Longour, de Richard Moretti, d'élus, de membres du club de la gaieté et d'associations locales. Les intervenants, Mélanie

Grégoire, neuropsychologue, et Robert Roux, chargé d'étude pour Gulliver et responsable des formations ont insisté « sur les mécanismes de la mémoire qui ne nous apporte pas toujours la satisfaction escomptée... Le souvenir de tout n'est pas possible et ne serait pas supportable. On ne peut donc dissocier la mémoire de son contraire, c'est à dire l'oubli... La fonction essentielle de la mémoire est d'oublier! Mais dans quelles conditions et dans quelles situations? Est-ce normal d'oublier ses clés, un rendez-vous? Faut-il toujours accuser notre mémoire, car l'oubli est-il lié à des phénomènes attention-

nels? On ne peut pas comparer la mémoire humaine au disque dur d'un ordinateur. La mémoire humaine est en perpétuelle reconstruction au gré des expériences nouvelles que nous apporte notre vécu. Et donc elle doit être stimulée et entretenue ». Des ateliers de simulation socio-cognitive suivront cette conférence en dix séances de deux heures espacées de quinze jours à partir du 13 février.

C. A.

¹ La sarcopénie est un syndrome clinique se caractérisant dans un premier temps par une diminution de la masse musculaire qui en s'aggravant mène à l'origine d'une détérioration de la force musculaire et des performances physiques.

La mémoire est un outil indispensable à la vie quotidienne, elle nous trahit parfois à tous les âges, mais plus souvent en vieillissant. Qui n'a pas un jour perdu ses clés, égaré ses lunettes, cherché vainement un nom ou encore oublié un rendez-vous ?

Plus que de réels troubles de la mémoire, il s'agit bien souvent d'un manque d'entraînement des fonctions cérébrales mises en sommeil. L'isolement, le repli sur soi, mais également l'anxiété ou la déprime peuvent se conjuguer pour court-circuiter et paralyser la mémoire.

Il faut rompre l'isolement, particulièrement néfaste, et stimuler chaque jour le contact social, qui est essentiel à la bonne santé psychique. Il est donc essentiel de continuer à tisser des liens sociaux. Pour bien vieillir, on peut faire partie d'un club, faire des sorties culturelles, ou bien nouer des relations avec des voisins, des nouveaux amis.

En 2015, le CCAS, organisera en direction des seniors des ateliers nutrition et des ateliers mémoire, pour que vous puissiez mettre en œuvre ces recommandations.

Nouvelles permanences sociales

Depuis le 1^{er} décembre 2014, deux nouvelles permanences ont ouvert leur porte au CCAS.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie est présente tous les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (sans rendez-vous).

L'Association d'Aide aux Victimes d'Accidents et d'Aggression vous reçoit le 1^{er} vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00 (sans rendez-vous).

Un conseiller financier peut vous recevoir sur rendez-vous : 04.94.50.08.21

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
C.C.A.S 8h00/12h00 04 94 50 08 21	C.C.A.S 13h30/17h00	C.C.A.S 8h00/12h00	C.C.A.S 13h30/17h00	C.C.A.S 8h00/12h00	C.C.A.S 13h30/17h00	C.C.A.S 8h00/12h00	C.C.A.S Fermé au Public	C.C.A.S 8h00/12h00	C.C.A.S 13h30/16h00
ASSISTANTE SOCIALE Sur Rendez-vous 04.83.95.19.00	MISSION LOCALE 14h à 16h30 1 ^{er} du mois 04 94 50 15 01			CEDIS 9h/12h sur rendez-vous	CEDIS 14h /16h30 Sur rendez-vous	CPAM 9H à 12h	CPAM 13H30 à 16H	CEDIS 9h/12h Sur rendez-vous	CEDIS 14h/16h30 Sur rendez-vous
AVOCAT 3 ^{ème} du mois De 9h à 12h Sur rendez-vous 04 94 50 08 21				Médecin MSA 1 ^{er} et 3 ^{ème} du mois Journée s/rendez-vous	MISSION LOCALE 14h à 16h30 sur rendez-vous 2 ^{ème} du mois 04 94 50 15 01	ASSISTANTE SOCIALE Sur rendez-vous 04 83 95 19 00	CROIX ROUGE 3 ^{ème} du mois 14h00/16h00 06.09.60.86.63	AAVAA (Asso. D'Aide aux victimes d'Accident et d'Aggression) 1 ^{er} du mois 9h à 12h	
							SENDRA (ass. Aide à la pers.) 4 ^{ème} du mois 04 94 99 21 46		

Une nouvelle année communale commence en espérant qu'elle soit la plus agréable pour vous.

Notre implication dans les affaires de la commune reste à la mesure de notre possibilité à accéder aux informations et dossiers. Nous vous présentons les questions et remarques évoquées lors des derniers Conseils Municipaux.

La communication avec le groupe majoritaire est problématique. Le planning mensuel des manifestations qui est envoyé aux conseillers municipaux n'est malheureusement pas transmis à l'ensemble des conseillers, car nous n'en avons jamais eu connaissance ! Il en est de même pour la formation sur la dématérialisation des convocations. Nous en avons fait ces remarques au dernier Conseil Municipal en espérant que l'embauche d'une responsable des Technologies Informatiques et Communications aidera à améliorer la communication au sein de la commune et des différents services.

Lors du **Conseil du 17/12/2014** Nous nous sommes questionnées sur la variation de prix des différentes parcelles vendues zone du Portaret (lotissement sur la gauche en allant à l'EA ALAT).

Il n'y a pas eu de débat d'orientation budgétaire au **Conseil du 11 février 2015** car l'ensemble des propositions nous semble être dans l'intérêt de la commune. Dommage qu'il n'y figure pas le Dojo et les vestiaires pour le rugby.

La priorité est mise sur des structures volumineuses et coûteuses comme la passerelle (environ **2 000 000€ finie**), sur la communication à toute les réunions publiques concernant le Lycée et Var Écopôle qui ne sont pas encore là, même si nous sommes convaincues qu'il est nécessaire pour la future génération de créer un établissement proposant des formations innovantes en adéquation avec notre temps. Sauf si c'est pour développer le pôle sportif.

Dans le même temps le dossier du Dojo est mis de côté, alors que beaucoup de monde attend avec impatience son ouverture, les associations sportives et artistiques ainsi que les groupes scolaires de notre ville et des alentours ! Qu'en est-il des démarches entreprises ? Où en sont les expertises ?

Sa mise en service permettrait à nos enfants de faire les sports déjà existants voire des sports à développer comme le basket, de bénéficier d'une structure qui peut accueillir des matchs et championnats départementaux et régionaux tous les week-ends de l'année, ce qui justifierait vraisemblablement la passerelle en construction.

Nous avons transmis une question que nous ont posée des cannétois et des professionnels cannétois sur la nécessité de subventionner le passage du Tour du Haut-Var Matin de cette manière : **30 000€** ce n'est pas rien en temps de crise. Les retombées médiatiques sont-elles à la hauteur de l'investissement ?

Nous nous sommes investies dans deux Comités Consultatifs, à notre demande, dont nous attendons la première réunion qui doit se tenir fin de premier trimestre 2015. Ces comités Consultatifs sont celui de « l'amélioration du cadre de vie », Claudine est déjà très investie au sein du CCAS et celui du « développement économique du territoire », Alexandra en tant qu'actrice économique du Cannet a ce sujet qui lui tient particulièrement à cœur.

Il n'est pas question comme vous pouvez le constater de s'opposer systématiquement aux projets et décisions de la majorité, mais de soulever toute question que peut se poser chaque habitant du Cannet des Maures.

Nous restons toujours à la disposition de chacun et chacune d'entre vous pour toute suggestion ou question.

Alexandra Montalescot et Claudine Dudon à votre écoute

Naissances

DESMET MORENO Dylan, Gary	05/01/2014	SCARFO Tom	17/07/2014
DONGU Thomas, Franck, Guy	11/01/2014	LANGON Lohan, Didier, Éric	18/07/2014
MAYER Paul, Joseph, Laurent	23/01/2014	DUCOFFE Calvin, Fred	25/07/2014
DETROIS Jules, Claude, Marc	30/01/2014	EYMARD Clara Sylvia Nadia	26/07/2014
FOURNIER Hugo, Dominique	13/02/2014	ESLANDER Cassandre, Lise	02/08/2014
VANAA Owen, Heitini	06/03/2014	ESLANDER Alice, Florence	02/08/2014
POISSONNIER Manon	28/03/2014	TURQUET de BEAUREGARD Renaud, Jacques, Yann	13/08/2014
PELEGRIN Mélissa, Cécile	29/03/2014	LEDOUX Nolann, Nicolas	24/08/2014
CARUSO Lisa, Eléna	01/04/2014	FAUSTINO Noélie	25/08/2014
BLANC Charlie, Laurie, Geneviève	13/04/2014	DJAMAÏ Mélyne, Sihème, Mélanie	27/08/2014
MORINEAUX ONCALA Fernando	20/04/2014	BENBOUHENNI Yanis	01/10/2014
FOURNIER Lily, Marie, Laure	30/04/2014	PLATON Noémie	01/11/2014
MOREL Florine, Catherine, Jacqueline	05/05/2014	WEILER Maxim, Aurélien	14/10/2014
FUDA Timéo, Michel, Patrick	19/05/2014	AVO-BLAY Ron, Jean, Tumba	14/10/2014
ROUDOT GAETANO Hugo	28/05/2014	PEDRI Solèna, Hélène, Marie	02/11/2014
MARTINEZ Eleana, Angèle, Jocelyne	28/05/2014	GONTIER Soane, Marie, Virginie	05/11/2014
CAVANNA Klara	01/06/2014	RODRIGUEZ Elsa, Emilie, Coralie	12/11/2014
LUSSAGNET Marylou, Constance	14/06/2014	ZADMI Nael, Abdelkader	14/11/2014
TEKE Selim	26/06/2014	DANTHU Maxime, Jean-Pierre, Georges	25/11/2014
GASQUET PIERRAT Théo	08/07/2014	FIANDINO Mattéo	23/11/2014

Mariages

PICAT Marine et CAPLOT Lucky	08/02/2014	PASSERIN Audrey et DIEVART Christopher	05/07/2014
MOUREY Sandrine et FOURNIER François	15/02/2014	MARTOS Alexia et CECINI Jean-Michel	12/07/2014
MARCALO Bernadette et FENOUIL Philippe	19/04/2014	MARONGIU Lydie et MONFORT Gary	26/07/2014
BELIGNÉ Marion et SERPEAULT Jérôme	26/04/2014	MASSY Patricia et NICAISE Daniel	16/08/2014
de BOSSOREILLE de RIBOU Elisabeth et BERTIN Patrick	31/05/2014	TANTINI Danièle et DI SANTANTONIO Jean	06/09/2014
LAKHDAR Zhor et ACHAOUI Omar	31/05/2014	BENINTENDI Emilie et FUTTERER Manuel	13/09/2014
BAKKALI Nawal et MILIA Antoine	14/06/2014	ILOAI Henelika et TUFALÉ Amasio	20/09/2014
NOIRCLER Sandrine et SALZGER Cyril	28/06/2014	DELEZEVE Nathalie et TREPP Jean-Claude	18/10/2014
KAYA Berivan et KAYA Yildirim	28/06/2014	MESSAOUDI Rachid et BOUZIDI Myriam	25/10/2014
BREMOND Laëtitia et DECROCK Thomas	28/06/2014	CORTES Jean-François et GIMENES Jessica	15/11/2014

Les décès

DEHAIS René, Maurice, Gérard	23/01/2014	MONTALESCOT Roger, Yves, Pierre, Louis, Jean-Claude	22/05/2014
BARTOLETTI Jean	24/01/2014	SILVANO Roger, Vincent	28/05/2014
MIMAUULT Odette, Juliette, Renée	06/02/2014	PREVOST Jean-Pierre, Agathon, André	31/05/2014
CHALMEL Guy, Daniel, André	13/02/2014	DURPOIX Yanick, Daniel, André	12/07/2014
CERDAN Philippe, Georges	02/03/2014	DUPART Lucien, Louis	13/07/2014
ROUSSET Michel, Marie	04/03/2014	COMMANS Andréa, Jeannette épouse DRUMONT	27/07/2014
BARRON Albert	05/03/2014	VIMBERT Germaine, Henriette, Louise veuve DROIN	03/08/2014
CALCAT Camille, Noël, Elie	06/03/2014	AMEUR Farid	14/08/2014
COINON Dominique	07/03/2014	ACHAOUI M'Barek	30/08/2014
FABRE Henri, Jean	10/03/2014	RICHARTE André, Gérard	05/09/2014
RASTELLO Josiane, Jeannette, Rose	13/03/2014	EICKE Marie, Louise, Paulette veuve SCHEUER	21/09/2014
ROBERTO Didier, Jean-Michel	23/03/2014	MARUCCO Fernand, François	30/09/2014
GIRAUD Alain, Noël, Pascal	24/03/2014	LE TUAUD Micheline, Marie	11/09/2013
FREGNANI André, François	24/03/2014	CAVANNA Domenico	30/10/2014
BUHOT Alain, Edmond, Joseph	07/04/2014	DIARTE Gilbert	01/11/2014
BRUN Maurice, Albert, Ernest	07/04/2014	LARGENTON Fabrice, Paul	07/11/2014
TURLES Christian, Robert, Marcel	13/04/2014	OLENDEREK Marie-Jeanne épouse BERNARD	07/11/2014
GORREA Monique, Carmen veuve JAHNE	13/05/2014	ACKERMANN Jacky, Robert	10/11/2014
BERNARD Roland, Louis	17/05/2014	HANIN Nelly, Marcelle, Elise	08/11/2014
		VANDAELE Franck, Fabrice, Michel	25/11/2014

Les récentes élections départementales ont confirmé l'insatisfaction de nos concitoyens par rapport à la politique conduite au plan national sans pour autant donner quitus à des discours extrêmes aussi aventureux que démagogiques.

C'était même faire injure à leur libre arbitre en pensant rallier leur suffrage sur des arguments aussi réducteurs que « tous pourris » concernant les élus en place.

Il suffirait, pour que tout aille mieux, de baisser les impôts, ramener la retraite à 60 ans, fermer les frontières, sortir de l'euro et de l'Europe, ériger la préférence nationale en vertu cardinale, redonner le pouvoir au peuple contre ses élus et ses élites suspectes d'avoir confisqué la démocratie ???

C'est ici, un paroxysme de démagogie.

Autrement plus difficile est d'enseigner « l'effet papillon », la complexité du monde et de ses interconnexions, sans pour autant ingurgiter puis régurgiter le discours convenu du catéchisme de Wall Street qui voudrait nous faire admettre qu'il est « normal », y compris en temps de crise, que le fossé se creuse un peu plus chaque jour entre fortunés et indigents, entre patrons et ouvriers.

S'il ne fait aucun doute que la libre entreprise doit demeurer un fondement de nos sociétés, il faudra veiller à une meilleure répartition des richesses afin de faire céder les clivages, combler les fossés et cesser les ressentiments.

A nous de trouver le bon positionnement du curseur, lequel n'est certainement pas aux extrêmes.

A cet égard, on ne peut que déplorer l'absence d'élus de gauche au sein de notre assemblée départementale du Var pour alimenter et enrichir cette réflexion.

Plus prosaïquement, au plan local, nous nous devons de rappeler que l'avenir du dojo dépend de l'expertise en cours et de la faisabilité des travaux préconisés (en millions d'euros) afin qu'il puisse rouvrir aussi bien en tant que gymnase multisports que de dojo, en partenariat pour un fonctionnement de l'ordre de 200 à 250 000 euros par an !

Quant aux politiques locales « petits bras » que certains proposent, qu'ils s'interrogent plutôt sur le rayonnement du Cannet des Maures sans son stade, sa passerelle, le Tour cycliste du Haut Var, sa médiathèque, ses œuvres d'art en pleine rue ou encore son festival du Chien Rouge.

Fortuna audaces juvat.*

Le groupe majoritaire.

** la chance sourit aux audacieux*

Agenda des manifestations - de mars à juin 2015

Mai

Vendredi 1 mai 2015 de 7h00 à 18h00

Vide Grenier dans le centre ville, Puces, Brocante
Assoc. APEI - E. Bertin : 06.18.97.14.23

Samedi 2 mai 2015 à 17h00

« Festival des musiques en chapelle »
Eglise St Michel - Vieux Cannet - Entrée : 10 €
Tourisme et Patrimoine 04.94.50.10.09

Samedi 2 mai 2015 de 14h00 à minuit

Tournoi de tarot - Petit et Grand Foyer
Assoc. Multi-jeux -R. Basclé : 06.22.42.16.06

Mercredi 6 mai 2015 à 19h00

Conseil Municipal - Salle du Conseil

Vendredi 8 mai 2015 à 11h00

Commémoration armistice 2^{ème} Guerre mondiale
Monument aux Morts - Mairie : 04.94.50.06.00

Vendredi 8 mai 2015 à 12h00

Repas de l'armistice - Salle du Recoux
Association des Anciens combattants
M. Hourtolou : 04.94.47.98.57

Samedi 9 mai 2015 de 14h00 à 18h30

Atelier percussions corporelles - Grand Foyer
Médiathèque : 04.94.50.35.20

Dimanche 10 mai 2015 à partir de 12h00

Journée champêtre, par la FNACA
Réservations obligatoire - Salle du Recoux - 30 €
B. Petit Dubousquet : 04.94.73.46.61

Judi 14 mai 2015 à partir de 16h30

Course Pédestre La Cannetoise - Centre ville
Pôle Sport et Associations : F. Filéri : 06.76.47.15.68

Judi 14 mai 2015 de 10h00 à 17h00

Journée Armée Nation
A la découverte de la Base Militaire EALAT
EALAT : 06.98.27.85.58 - www.ealat.fr

Samedi 16 mai 2015 de 10h00 à 17h00

Bourse multi-collectionneurs - Petit et Grand Foyer
Les Collectionneurs du Cannet : 06.50.08.88.66

Mardi 19 mai 2015 de 15h00 à 17h00

Atelier sur le thème de la nutrition - Petit Foyer

Vendredi 22 mai 2015 de 10h00 à 12h00

Atelier de stimulation sociocognitive
« La mémoire », Petit Foyer - CCAS : 04.94.50.08.21

Vendredi 22 mai 2015 à 19h00

Soirée Philo - « A quoi sert la colère ? »
Médiathèque : 04.94.50.35.20

Samedi 23 mai 2015 de 14h00 à 18h30

Atelier percussions corporelles - Grand Foyer
Médiathèque : 04.94.50.35.20

Du vendredi 29 mai 2015 au samedi 6 juin

Semaine du développement durable
Conférence, cinéma, animations autour du
développement durable - Pôle Urbanisme
et Développement Durable 04.94.50.06.03 ou
Médiathèque 04.94.50.35.20

Vendredi 29 mai 2015 à 19h00

« Etoiles et Toiles » - Projection du dernier film de
Christian PHILIBERT - Médiathèque : 04.94.50.35.20

Vendredi 29 mai 2015 et samedi 30 mai

Fête des voisins - Mairie : 04.94.50.06.00

Juin

Vendredi 5 juin 2015 de 10h00 à 12h00

Atelier de stimulation sociocognitive
« La mémoire » - Petit Foyer - CCAS : 04.94.50.08.21

Vendredi 5 juin 2015 à 19h00

Ecoute musicale - Médiathèque : 04.94.50.35.20

Samedi 6 juin 2015 de 14h00 à 18h30

Atelier percussions corporelles - Grand Foyer
Médiathèque : 04.94.50.35.20

Dimanche 7 juin 2015 à partir de 10h00

Kermesse Paroisse St Joseph
Paroisse Le Cannet des Maures : 04.94.60.73.27

Mardi 9 juin 2015 de 15h00 à 17h00

Atelier sur le thème de la nutrition - Petit Foyer

Vendredi 12 juin 2015 à 19h00

Soirée Jeux de rôles - Médiathèque : 04.94.50.35.20

Samedi 13 juin 2015 de 10h00 à 17h00

Journée colloque « L'enseignement alternatif »
Médiathèque : 04.94.50.35.20

Vendredi 19 juin 2015 de 10h00 à 12h00

Atelier de stimulation sociocognitive
« La mémoire » - Petit Foyer - CCAS : 04.94.50.08.21

Vendredi 19 juin 2015 à 19h00

Apéritif littéraire - Médiathèque : 04.94.50.35.20

Samedi 20 juin 2015 de 14h00 à 18h30

Atelier percussions corporelles - Grand Foyer
Médiathèque : 04.94.50.35.20

Dimanche 21 juin 2015 de 16h00 à 00h30

Fête de la Musique - Centre ville
Médiathèque : 04.94.50.35.20

Vendredi 26 juin 2015 à 19h00

Présentation de tous les programmes de l'été...
Médiathèque : 04.94.50.35.20



COMITÉ D'ANIMATION DU CANNET DES MAURES

Renseignements : 06.34.48.31.77

Samedi 28 mars 2015 de 9h00 à
18h00

Fête des plantes et des saveurs, Stands de
pépiniéristes et autres produits autour du jardin
et des saveurs, Centre du village.

Dimanche 19 avril 2015 à partir de 14h30

Bal de Pâques - Entrée 10 € - Salle du Recoux

Samedi 25 avril 2015 à 20h30

Fête de la bière - Repas et bal. Entrée 20 €, Salle
du Recoux,

Dimanche 17 mai 2015 à partir de 14h30

« Bal des fleurs » - Entrée 10 € - Salle du Recoux

Samedi 23 mai 2015 à 20h30

Soirée à thème - Bal et repas - Salle du Recoux 20 €



Concours de boules

Renseignements :

Christophe Riquet 06.25.59.14.41
<https://www.facebook.com/IBCannetoise>

Dimanche 10 mai à 14h, Pétanque 2M1F

« Souvenir Marcel Georges »

Dimanche 24 mai à 14h, Pétanque 2*2 choisi

« Chasse pêche des Maures »

Vendredi 12 juin à 19h, Pétanque 2*2 choisi

« Carrosserie de Provence »

Vendredi 19 juin à 19h, Pétanque 2*2 choisi

« Menuiserie Durand »

Vendredi 26 juin à 19h, Pétanque 2*2 choisi

« Carrosserie La Gerfroise »

Dimanche 28 juin à 14h, Pétanque, 2*2 choisi

Concours fédéral « Challenge du club »

Les vendredis à 18h00, du 12 juin au 4 septembre
Les dimanches à 14h00 de juillet à août

